

Décision en matière de signalisation routière

**Communes de Lavigny – Aubonne – Saint-Livres
Vieille route de l'Etraz – Mesure expérimentale mise en place d'éléments
physiques empêchant le passage des voitures automobiles sur le pont de
l'Aubonne**

Vu :

- L'art. 3, al.2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (LCR).
- Les art. 104 et 107 de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979.
- L'art. 4 de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) du 25 novembre 1974.
- La demande des municipalités précitées du 8 mai 2024 adressée à la Direction générale de la mobilité et des routes.

La DGMR décide de la mesure suivante :

Mesure signalisation, acceptée

Lieu :	Vieille route de l'Etraz - Hors traversée de localité
Tronçon :	Pont sur l'Aubonne
Motif :	LCR, art.3, al.4
Publication :	28.05.2024
Remarque :	Mise en place d'éléments physiques empêchant le passage des voitures automobiles et modification de la signalisation pour permettre le passages des vélos électriques rapides.
Signaux OSR :	* 2.13 (art.19) Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, riverains autorisés (4x définitifs) 4.09 (art.46) Impasse, avec exception pour les cycles et les piétons (3x)



Laurent Tribolet
Chef de la division Entretien



Dominique Brun
Inspecteur de la signalisation

*** VOIE DE RECOURS**

(Les signaux précédés d'un astérisque sont sujets à recours comme suit)

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé auprès de cette dernière dans les 30 jours suivant la communication de la décision attaquée; il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.

Route de l'Etraz / Vieille Route de l'Etraz

1

COMMUNES DE AUBONNE, LAVIGNY ET SAINT-LIVRES



Aménagement d'un barrage routier provisoire

SITUATION

PROJET



BUREAU D'ETUDES
INGÉNIEURS - GÉOMÈTRES OFFICIELS

MRM ALBONNE
Ch. du Mont-Saint-Blanc 9
Tél. + 021 821 12 80
Fax + 021 821 12 81
info@roussier-geom.ch

MRM ELAND
Rte des Anvoilliers 10
Tél. + 022 344 25 22
Fax + 021 821 12 81
www.roussier-geom.ch

ECHELLE
1:200

Mandat : LA 910
S-mandat : PSR (I)

Date	Dess.	Contr.	Objet de la modification
29.04.2024	JK	MR	



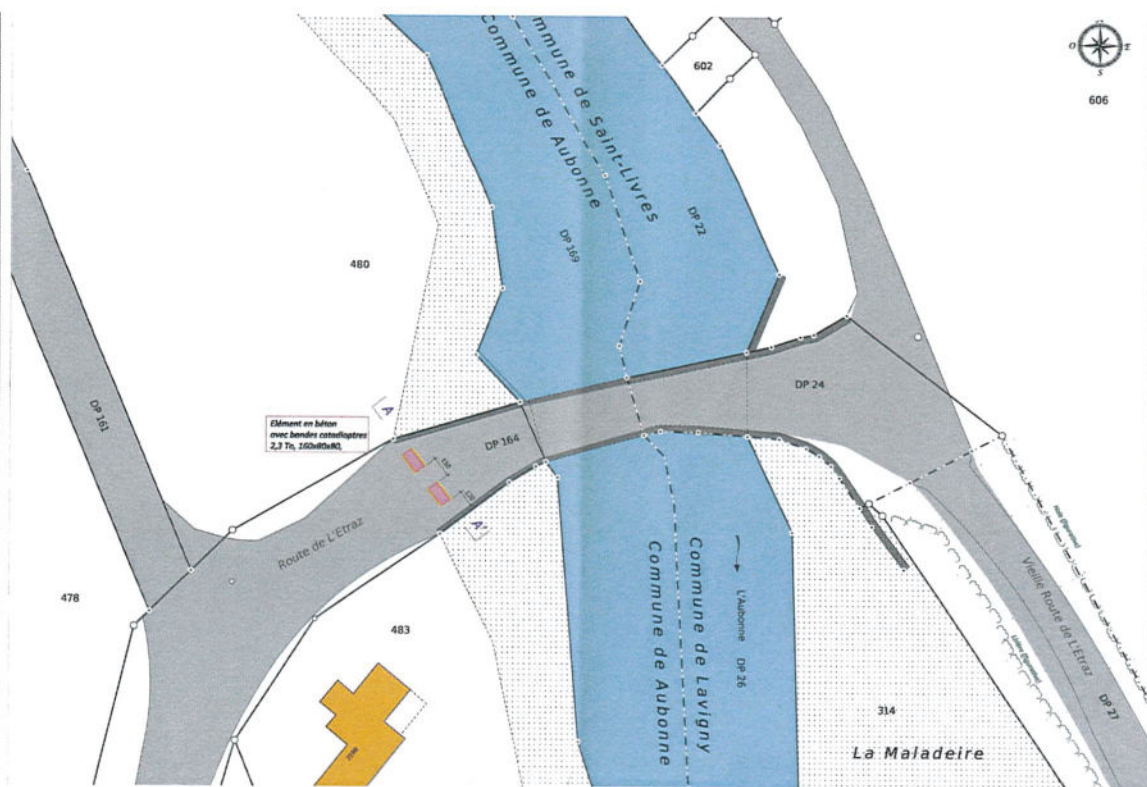
Etat de Vaud / DGRH
Direction générale de
la mobilité et des routes DGRH
Division entretien

Date	N° affaire	Visa
------	------------	------

8.5.2024 16895

JB

tabli à Aubonne, le 29 avril 2024



Situation générale (sans échelle) avec emplacement des panneaux de signalisation verticaux (4.09.1)



Coupe A-A'

